

Une stratégie transfrontalière pour l'Ardenne franco-belge

Boris Ravignon

Maire de Charleville-Mézières, Président d'Ardenne Métropole



"L'une des principales caractéristiques du département français des Ardennes est sans nul doute sa proximité avec la Belgique. Proximité géographique, bien évidemment, mais aussi culturelle, historique, économique ou sociétale. Etant né ici, à Charleville-Mézières, cette intimité m'a toujours paru comme allant de soi : quoi de plus naturel pour un Sedanais, un Givetois ou un Carolomacérien (habitant de Charleville-Mézières) que de franchir la frontière pour aller rendre visite à ses "cousins" de Dinant, Namur, Bouillon ou Libramont ? Il m'a fallu en fait quitter (momentanément...) les Ardennes pour prendre vraiment conscience de cette évidence et l'apprécier à sa juste mesure.

Je sais que nous ne sommes pas les seuls à vivre sur un territoire transfrontalier, mais des millions d'autres Européens, pour ne parler que de notre seul continent, ne connaissent pas cette chance. Car c'en est une, indubitablement ! Mais j'ai le sentiment qu'à de rares exceptions près, nous avons encore beaucoup de mal à nous saisir de cette chance pour exploiter, ensemble, toutes les opportunités qui peuvent en découler. C'est toute la raison d'être de ce plan stratégique pour le développement du territoire transfrontalier de l'Ardenne franco-belge, sur lequel planchent conjointement la MOT et Idelux. Tourisme, formation, santé, équipement du territoire, culture, commerce, sécurité, enseignement supérieur, services aux populations... : les champs d'action potentiels sont immenses. Certains ont déjà donné lieu à des interventions concrètes, mais nous devons et pouvons mieux faire. Transfrontalier vôtore..."

Ardenne Métropole et l'intercommunale belge Idelux se sont engagées en mai 2019 dans l'élaboration d'un "Plan stratégique pour le développement du territoire transfrontalier de l'Ardenne franco-belge". Cette démarche, qui fait suite à l'intégration des Ardennes au sein de la Région Grand Est en 2015, et surtout à la signature du Pacte Ardennes le 15 mars 2019, contrat qui entend "faire des Ardennes un département d'avenir", démontre la volonté des acteurs locaux de mettre la question du co-développement transfrontalier au centre de leurs préoccupations. A l'image d'autres territoires de la région déjà insérés dans la dynamique transfrontalière depuis plusieurs années, ce Plan stratégique se veut être un outil d'aide à la décision prospectif et une feuille de route concrète identifiant des actions transfrontalières de plus ou

moins long terme. Plus précisément, le travail en cours doit permettre d'améliorer le dialogue franco-belge dans sa portion ardennaise, de contribuer à la notoriété du territoire au sein du Grand Est et de la Wallonie, et de préparer conjointement la future période de programmation des fonds européens 2021-2027. Sur un plan plus opérationnel, il s'agit de mettre en place un dispositif pérenne de réflexion prospective transfrontalière, de préciser différentes thématiques de développements transfrontaliers possibles et ainsi d'aider au développement de projets pertinents. La mission, menée conjointement par la MOT et Idelux, comprend notamment une série d'entretiens avec les acteurs locaux, ainsi que trois ateliers de travail. Elle doit s'achever au début de l'année 2020.



La place ducale de Charleville-Mézières.

ÉVÉNEMENTS

"Coopérations métropolitaines transfrontalières"

Inscrivez-vous à la prochaine journée technique du réseau de la MOT organisée à Besançon le 25 septembre 2019, en partenariat avec le Grand Besançon. [Le programme et les inscriptions sont en ligne.](#)

Les inscriptions sont ouvertes pour la Semaine européenne des régions et des villes, 7-10 octobre 2019 à Bruxelles : focus sur les ateliers dédiés à la coopération transfrontalière

La MOT organise un atelier sur la transition énergétique : "[No country is an island: cross-border strategies for a clean energy transition](#)", le 8 octobre 2019.

Elle intervient dans un atelier de la DG REGIO "[Better evidence on cross-border regions and INTERREG impacts](#)" et un atelier TEIN "[Cross-Border Territories: Crucial places for engaging citizens for the future of Europe](#)".

- A noter d'autres ateliers sur :
- [l'outil "ECBM" et les projets "b-solutions"](#)
 - [la qualification et l'emploi](#)
 - [les services publics](#).

[Les autres événements](#)

Le Département des Ardennes, un positionnement européen et transfrontalier



Noël Bourgeois, Président du Conseil départemental des Ardennes (à droite) et Denis Mathen, Gouverneur de la Province de Namur

Un positionnement européen

Par ses 150 km de frontière avec la Belgique, le territoire ardennais ambitionne de devenir une plateforme multimodale transfrontalière stratégique pour le Grand Est et l'Est parisien grâce à ses infrastructures :

- l'autoroute A34/A304 Reims-Charleville-Charleroi, nouveau tronçon plus court et gratuit de l'axe Rotterdam-Marseille, en alternative aux axes saturés A1 et A31.
- le TGV-Est (Paris-Charleville/Sedan), renforcé par la possible reconnexion au réseau ferré belge via la réouverture de la ligne Givet-Dinant, et la ligne ferroviaire Calais-Metz-Bâle, un des principaux couloirs de fret ferroviaire Grande-Bretagne/Europe Centrale.
- le Port fluvial à grand gabarit

de Givet sur la Meuse, relié aux ports de Liège et de la Mer du Nord.

- l'Aérodrome des Ardennes-Étienne Riché, partenaire de l'aéroport de Bruxelles-Sud/Charleroi.

Les partenariats institutionnels

Membre du Programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen et membre observateur de la Grande Région, le Département des Ardennes est adhérent à la MOT et au Bureau Europe Grand Est. Outre ses coopérations avec les autorités régionales et provinciales wallonnes, il participe à la Task-Force du projet "Essaimage" du BEP de Namur et fait partie depuis sa création du GEIE "Destination Ardenne". Il soutient également le GEIE "Albatros", seule structure transfrontalière consacrée aux personnes

handicapées.

Un "Pacte Ardennes"

Signé en mars 2019 entre l'État et les forces vives ardennaises, dont le Département, le Pacte Ardennes vise à "faire des Ardennes un département d'avenir". Parmi ses 71 fiches actions, 4 sont transfrontalières :

- Développer une offre de service de transport public ferroviaire entre Namur et Reims via Givet et Dinant ;
- Améliorer la connexion en transports publics depuis les Ardennes vers la Belgique et le Luxembourg ;
- Accueillir des internes de médecine belges dans les Ardennes ;
- Ouvrir un point d'information transfrontalier.

[Plus d'infos](#)

"Competitiv'Eko", impulser l'innovation

Les résultats de ce projet ont été présentés le 16 mai 2019 à Biarritz. Lancé en 2016, il a construit un réseau d'acteurs économiques pour impulser l'innovation et la compétitivité des entreprises sur trois territoires voisins : l'Euskadi, la Navarre et l'Aquitaine. Trois pôles transfrontaliers tournés vers l'innovation ont été créés, réunissant 87 entreprises, des clusters et des centres technologiques et de formation. Une plateforme d'innovation avec six établissements de santé répartis sur les trois territoires a également été mise en place.

[Plus d'infos](#)

Coopération en matière de santé : des avancées concrètes !

Accord-cadre avec la Suisse et le Luxembourg

Le 20 juin 2019, le Sénat a adopté le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord-cadre sur la coopération transfrontalière sanitaire avec la Suisse et le Luxembourg. Ce projet étend à la Suisse et au Luxembourg l'accord-cadre existant déjà pour la Belgique, l'Allemagne et l'Espagne. Il était très attendu notamment sur le territoire du Grand Genève qui connaît des problèmes de démographie médicale, une pénurie de médecins et une rotation importante des personnels de santé. Pour Virginie Duby-Muller, députée de la Haute-Savoie, "cet

accord ouvre de nombreuses possibilités. Il pourra faciliter l'accès des assurés français aux hôpitaux et praticiens suisses, et réciproquement. C'est une avancée majeure pour la coopération sanitaire qui profitera à l'ensemble des habitants en zone frontalière". [Plus d'infos](#)

SaarMoselle : signature de la convention "Mosar"

Le 12 juin 2019, seize partenaires français et allemands ont signé la convention "Mosar", un accord sanitaire transfrontalier qui donne corps à la coopération de cinq hôpitaux de Moselle et du Land de Sarre : une avancée attendue depuis plus de quatre

ans sur le territoire.

La convention propose un accès facilité au plateau médico-technique le plus proche et le plus adapté pour les habitants, pour une meilleure prise en charge sanitaire. Elle porte sur trois domaines sanitaires (les urgences cardiaques, les urgences en cas de polytraumatisme et la prise en charge neurochirurgicale), et apparaît comme une première étape vers la création d'une "zone d'accès aux soins transfrontalière", proposée en 2015 par l'Eurodistrict SaarMoselle, mais qui s'était avérée complexe à mettre en place dans tous les domaines. [Plus d'infos](#)

ACTUALITÉS EUROPE

La Commission a diffusé des documents d'orientation par frontière

Dans le cadre de la préparation des programmes 2021-2027, la DG REGIO a élaboré 38 documents d'orientation (Border Orientation Papers - BOP) pour l'ensemble des frontières terrestres de l'UE. Six de ces BOP correspondent aux frontières françaises.

Il s'agit d'une innovation majeure : pour la première fois, la Commission se donne les moyens de proposer des perspectives stratégiques sur chaque frontière en amont de la programmation.

Cette approche nouvelle, qui correspond à ce que la MOT promeut en termes de stratégies et de gouvernance, doit servir de base à une discussion constructive entre les régions transfrontalières et la Commission. Les BOP posent les principales caractéristiques territoriales et les grands enjeux de chaque région transfrontalière.

Le diagnostic qui en ressort est conçu dans l'optique d'ouvrir un dialogue avec toutes les parties prenantes afin d'adopter les nouveaux programmes Interreg, au plus tard avant la fin 2020. [Lire la suite](#)

"Pour une répartition équitable de l'impôt dans les zones transfrontalières"

Le 13 juin 2019, Karl-Heinz Lambertz, vice-président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, a présenté un rapport intitulé "Une répartition équitable de l'impôt dans les zones transfrontalières". Il sera présenté, pour adoption, lors de la 37^{ème} session du Congrès, en octobre.

Ce rapport rappelle qu'un tiers des citoyens européens vivent dans des régions frontalières, et que "si de nombreux obstacles à [la] coopération ont été levés, la

question de la répartition équitable des recettes fiscales provenant des travailleurs transfrontaliers entre les deux côtés des frontières reste encore à régler. [...] Faute d'une approche commune, la réponse à ce problème [...] a donné lieu à de multiples accords bilatéraux, [...] et dans certains cas, des systèmes de rétrocession fiscale [...] ont été adoptés. [...] Dans d'autres cas, aucun accord n'a été conclu, de sorte que les collectivités locales et régionales des lieux de résidence assument des coûts bien supérieurs à

ceux des lieux d'emploi." Face au "risque de voir encore s'aggraver ce déséquilibre du développement transfrontalier", le rapport préconise notamment aux autorités locales et régionales des lieux d'emploi des travailleurs transfrontaliers de "promouvoir le codéveloppement en tant qu'objectif commun" et de "contribuer au financement des services publics locaux utilisés par ces travailleurs dans leurs lieux de résidence". [Plus d'infos](#)

ACTUALITÉS DE LA MOT

Vers une mise en réseau des observatoires transfrontaliers

Le 26 juin 2019, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a accueilli, avec l'appui de la MOT, une nouvelle réunion du Comité Stratégique transfrontalier sur l'observation (CST)¹. Plusieurs institutions étaient présentes : la Commission européenne, le programme ESPON, le Ministère allemand de l'Intérieur, de la Construction et du Territoire, le BBSR (Allemagne), l'INSEE², des représentants du Luxembourg, de la Suisse et de l'Italie ainsi que plusieurs observatoires transfrontaliers locaux³ et des agences d'urbanisme frontalières⁴.

La réunion a permis de présenter la brochure "[France-Allemagne, l'observation transfrontalière au cœur de l'Europe](#)", publiée suite à la

signature du Traité d'Aix-la-Chapelle, par le CGET et le Ministère allemand, afin de rendre compte de l'expérience franco-allemande et d'en étendre la portée à l'échelle européenne. Le Ministère allemand a présenté ses priorités dans la perspective de la présidence allemande de l'UE au 2^{ème} semestre 2020, et les projets pilotes concernant l'observation transfrontalière. Le CGET a présenté son projet de "Carrefour des observatoires" visant à mettre en réseau les observatoires locaux en France et aux frontières françaises. Les observatoires transfrontaliers sur le Nord lorrain et le Grand Genève ont présenté leur expérience et souligné leurs besoins en matière

d'observation transfrontalière. La DG REGIO a quant à elle rappelé son objectif de rapprocher les programmes européens des stratégies de développement de chaque territoire⁵, et a annoncé le lancement d'une démarche de recensement des observatoires transfrontaliers en Europe⁶.

¹ Créé en 2013 à l'initiative du CGET, le CST réunit les représentants des ministères en charge de l'aménagement du territoire de la France et de ses voisins, ainsi que leurs instituts statistiques. [Plus d'infos](#).

² A noter, deux pages consacrées aux territoires transfrontaliers dans le [rapport d'activité 2018 de l'INSEE](#).

³ Le SIG Grande Région, l'Observatoire interrégional de l'emploi, GéoRhena, l'OSTAJ et l'Observatoire transfrontalier du Grand Genève ou l'Observatoire Transpyrénéen du Changement Climatique.

⁴ Strasbourg, Pau-Bayonne, Longwy et Mulhouse.

⁵ Voir l'article ci-contre.

⁶ [Plus d'infos](#)



REVUE DE PRESSE

Feu vert de l'Assemblée pour faire revivre l'Alsace

Les Echos, 27 juin

"Le texte accorde à la future 'Collectivité européenne d'Alsace' des prérogatives notamment en matière de coopération transfrontalière et de bilinguisme. Pas de statut particulier comme la Corse, mais une identité retrouvée au sein de la région Grand Est : l'Assemblée nationale a adopté mercredi en première lecture un projet de loi de compromis sur la nouvelle 'Collectivité européenne d'Alsace'."

Transfrontaliers : pourquoi ils habitent en France mais travaillent à l'étranger

Les Echos, 14 juin

"De plus en plus de Français sont des transfrontaliers. Ils vivent dans l'Hexagone et travaillent dans un pays pour des salaires parfois deux fois plus élevés."

Des trains français risquent d'être bientôt bloqués à la frontière luxembourgeoise

Le Monde, 13 juin

"Les TER ne sont pas tous équipés d'un système de sécurité européen ERTMS obligatoire dans le Grand-Duché à partir du 1er janvier 2020."

Rétrocessions fiscales : "Je demande l'équité"

Républicain lorrain, 26 juin
"Le maire de Metz, Dominique Gros, a décidé de se placer en première ligne pour demander au Luxembourg la redistribution d'une partie de l'impôt sur le revenu des travailleurs frontaliers. [...] Les élus locaux français [...] misent sur un dialogue d'États à État. C'est le sens du courrier cosigné par Dominique Gros et le maire de Trèves, adressé le mois dernier à Emmanuel Macron et à Angela Merkel. Ils demandent une initiative diplomatique commune pour faire bouger les lignes. 'Ce courrier a fait beaucoup de bruit, confirme le maire de Metz. Pour la 1ère fois, les Luxembourgeois ont compris que les Allemands se posent les mêmes questions que nous.'"

Le Grand Genève veut accélérer sa transition énergétique

Dauphiné libéré, 28 juin
"Arnaud Leroy, le président de l'Ademe était sur le Grand Genève. Objectif : échafauder les solutions pour diviser les consommations énergétiques par deux d'ici 2050."

Les enfants de frontaliers ne pourront plus être scolarisés à Genève

Le Messager, 27 juin
"Le tribunal administratif de la Cour de justice de Genève a rejeté le recours pour la scolarisation des enfants de frontaliers. Ces derniers ne pourront donc plus, à quelques exceptions près, être scolarisés à Genève."

Nice-Tende : "On continuera à faire circuler des trains"

Nice Matin, 5 juin

"Philippe Tabarot, conseiller régional [Région Sud] chargé des transports, l'affirme : 'On veut sauver cette ligne'. Et ce, malgré la chambre régionale des comptes qui préconise sa suppression."

Secondes journées transfrontalières 'coopération et santé' en Cerdagne'

La Semaine, 12 juin

"Les 14 et 15 juin, le musée Cerdà de Puigcerdà (Catalogne) accueille les 2^{ème} Journées transfrontalières sur la coopération en matière de santé. Initiative du projet européen Prospective Transfrontalière Sanitaire et Sociale (ProspectSASO), ces journées s'adressent aux professionnels de la santé [...]."

"Forte croissance du nombre de frontaliers vers la Suisse et le Luxembourg"

INSEE Première, N°1755, Juin 2019.

En 2015, plus de 360 000 habitants des zones frontalières françaises travaillent dans un pays limitrophe, à proximité de la frontière. Le dynamisme économique des pays voisins tels que le Luxembourg, la Suisse et Monaco, ainsi que les salaires offerts, incitent les actifs résidant en France près des frontières à aller y travailler.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4164642>

Vient de paraître également :

"Les travailleurs frontaliers au Luxembourg et en Suisse : Emploi, Quotidien et Perceptions", Pigeron-Piroth, I. / Wille, C. (éd.), 2019
<http://www.uni-gr.eu/fr/chercheurs-et-enseignants/border-studies/unigr-cbs/recherche>

Ces publications sont disponibles dans le portail documentaire de la MOT : <http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/portail-documentaire>



Forte croissance du nombre de travailleurs frontaliers vers la Suisse et le Luxembourg

En 2015, plus de 360 000 habitants des zones frontalières françaises travaillent dans un pays limitrophe, à proximité de la frontière. Le dynamisme économique des pays voisins tels que le Luxembourg, la Suisse et Monaco, ainsi que les salaires offerts, incitent les actifs résidant en France près des frontières à aller y travailler. La part des frontaliers venant de France dans l'emploi est élevée à proximités frontalières (26 % du contingent de travailleurs par exemple). Même si les travailleurs frontaliers sont majoritairement originaires de leurs propres pays, des transferts humains vers les secteurs industriels, sont moins nombreux. Ils diminuent vers l'outre-Rhin. Certaines zones frontalières accueillent des résidents, grâce au possible travail frontalier. Mais elles bénéficient rarement de débouchés proches sur l'Hexagone, hormis certaines villes telles que L'Ève, ou la Cerdagne.

Insee et INSTAT, Direction générale des statistiques et de l'Informatique de l'Etat, Direction de l'Institut national de la statistique et de l'Informatique pour l'aménagement du territoire.

Hausse de l'emploi au Luxembourg et en Suisse, baisse en Espagne

Depuis les dernières frontières, entre 2010 et 2015, l'emploi évolue de manière très différente dans les trois pays frontaliers. En effet, alors que les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger dans des secteurs tertiaires, leur taux d'emploi dans l'industrie a augmenté.

Les habitants des plus basses zones frontalières sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

Les travailleurs frontaliers sont bien moins nombreux à venir travailler à l'étranger que ceux vivant dans les zones frontalières suisses.

</